Paroisse Notre-Dame. — Aujourd'hui, dimanche 18 décembre, aura lieu à l'église Notre-Dame, à cinq heures et demie, la réunion annuelle des *Œuvres eucharistiques* de la ville avec allocution et procession à l'intérieur de l'église.

La cérémonie sera présidée par Monseigneur L'Exarque d'Antioche, évêque de Tanéas, (en Syrie).

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

LILLE

L'exposition des patronages. — L'exposition annuelle des travaux exécutés par les jeunes ouvriers et les apprentis fréquentant les patronages du Nord et du Pas-de-Calais aura lieu en juin 1888.

Voici l'énumération des objets qui peuvent figurer à l'Exposition, comme travaux individuels :

1re classe, *Tissus de coton, de laine, de lin, de chanvre et herbes textiles.* — 2e, Cuirs, cordonnerie, sellerie, tannerie. — 3e, Papeterie, imprimerie et reliure. — 4e, Tapisserie rideaux et meubles recouverts d'étoffes ou de cuir. — 5e, Cannelage et empaillage des chaises et fauteuils. — 6e, Vêtements coupés ou confectionnés. — 7e, Coutellerie et instruments tranchants, aiguilles d'emballage, etc., etc. — 8e, Ferronnerie, machines, quincaillerie en général, y compris les coffre-forts, serrures, etc., etc. — 9e, Menuiserie, charpente, ébénisterie, meubles.

10e classe. Travail des métaux précieux et autres, bijouterie, joaillerie et tous articles de piété ou de luxe, argenterie d'église, etc. — 11e. Verre, vitraux et autres espèces de vitres ornées pour fenêtres, glaces, verre à bouteilles, etc. — 12e. Poterie et céramique, briques, tuiles, faïence, poterie, etc. — 13e. Arts décoratifs, décoration en général, y compris les métiers artistiques, tapisserie, articles d'ameublement, cadres pour tableaux et miroirs, parquets, Lambris, etc. — 14e. *Objets d'ivoire, d'os, de corne,* etc. — 15e. Objets en bois et autres que ceux de menuiserie, de charpente et meubles. — 16e. Travaux les plus divers (1).

Pour tous renseignements, Messieurs les directeurs des Patronages sont priés de s'adresser à M. Blondin, rue Saint-Sauveur, 23, à Lille, et de vouloir bien faire savoir à la même adresse, pour le 15 mars 1888, combien ils auront d'exposants et de travaux exposés.

Encore un suicide. — La triste série de suicides de mardi continue.

Jeudi soir, Mme Roger, rentrant chez elle, rue de Bavai, impasse Rouget-de-l'Isle, a trouvé pendu par sa cravate, à la porte de la cave, son mari, Désiré Roger, âgé de 54 ans, ouvrier perceur aux ateliers de la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Hellemmes.

Désiré Roger était depuis longtemps atteint d'une maladie de cœur : c'est sans doute pour mettre fin à ses souffrances que le malheureux a eu recours au suicide.

Chronique du vol. — Un vol des plus audacieux a été commis, mercredi après-midi, sur la Grand'Place. Profitant d'une poussée qui s'est produite à un moment devant la porte du café Belle-Vue, pendant la Bourse, un adroit filou a enlevé à un industriel, M. X..., son portefeuille contenant 2,300 francs. Le volé venait de toucher cette somme à une table d'un café voisin ; c'est là sans doute, que le filou l'aura remarqué. M. X... ne sait sur qui faire porter ses soupçons.

Pour la seconde fois depuis un mois, M. Chastin, loueur de voitures, rue Solferino, vient d'être victime d'un vol audacieux : deux individus ont disparu il y a quelques jours avec un cheval et une voiture, d'une valeur totale de 1,600 francs, que M. Chastin leur avait loués.

L'un de ces deux individus, nommé Languebin, vient d'être arrêté à Tournai, remis aux autorités françaises à Baisieux et écroué à la maison d'arrêt de Lille. Languebin a dénoncé son complice, Henri Dragon, qui a été arrêté jeudi, par la police de sureté. Les deux voleurs ont vendu le cheval et la voiture et ont dissipé rapidement le produit de cette vente.

Société des Agriculteurs du Nord. — La distribution solennelle des récompenses, pour les concours agricoles de 1887 aura lieu le lundi 26 décembre, à trois heures et demie, dans la salle des fêtes de l'ancien Cercle du Nord, rue des Jardins, à Lille.

La Société décernera des récompenses consistant en objets d'art, médailles d'or, de vermeil, d'argent et primes en argent :

1° Aux lauréats du concours international d'instruments de laiterie et de fromagerie qui a eu lieu à Lille, au Palais-Rameau, les 4 et 5 octobre dernier.

2. Aux cultivateurs du département du Nord qui, dans l'ensemble de leur culture servant de champ de démonstration, ont, en vue de la production de la betterave, observé les meilleures pratiques, le mieux renseigné la Société sur tous les phénomènes accomplis pendant la végétation de la racine et enfin obtenu le plus de résultats appréciables en argent ;

3° A ceux qui ont réalisé de sérieux progrès dans l'ensemble de leur culture de blé et au moyen de champs de démonstration ;

4° Aux cultivateurs qui se sont distingués par la bonne tenue de leur ferme, par les méthodes qu'ils auront employées pour la production et la conservation du fumier, l'exploitation du bétail, l'amélioration de la basse-cour, etc. ;

5° Aux cultivateurs qui se sont fait remarquer par la création et l'entretien des prairies permanentes ;

6° Aux instituteurs qui ont donné le plus de développement à l'enseignement agricole ;

7° Aux anciens serviteurs agricoles qui se sont distingués par leur probité, leur honnêteté et la durée de leurs services dans la même ferme.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 16 décembre 1887

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire

La séance est ouverte à 8 heures 15.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal.

Présents : MM. A. Vinchon, A Faidherbe, J.-B. Pennel, P. Destombes, P. Watine, adjoints ; F. Roussel, Martel-Delespierre, N. Comerre, A. Dupire, A. Harinckouck, G. Heyndrickx, Alfred Reboux, F. Ernoult, le docteur Derville, H. Buisine, S. Chéron, F. Fauvarque, G. Leclercq, A. Senneville, H. Roche, L. Cordonnier, A. Pollet-Desquiens, le docteur Carrette, A. Louage, J.-B. Descamps, P. Dazin, E. Baas.

Absents : MM. H. Salembier, G. Legrand, L. Delaunoy-Destombes, J. Cuvelier, A. Beghin-Bonnave, P. Catteau, H. Sandevoir, P. Orange.

Questions diverses

Le Conseil renvoie, aux 6e et 1re commissions, la demande d'un crédit supplémentaire pour le règlement définitif de la fête de gymnastique ; aux 2e et 1re, la demande de création d'un cours d'adultes à l'école communale de garçons de la rue des Arts ; aux 7e et 1re, la demande d'un crédit supplémentaire pour le service municipal des eaux, et destiné à l'installation des chaudières n° 6 et 1, et à la pose de la conduite de 0,50.

Il autorise M. le Maire à accepter la proposition d'acquisition, par l'Etat, de la serre du Square Notre-Dame, et à traiter de gré à gré pour la fourniture de harengs et de morue pour les fourneaux économiques.

Il renvoie, aux 4e 3e et 1re commissions, le projet d'acquisition d'un terrain, rue Meyerber, pour l'école de natation; aux 3e et 1re, les résultats de l'enquête relative au prolongement de la rue de Rome; la demande de mise en adjudication des travaux d'entretien des *chaussées pavées,* et le projet de construction d'un aqueduc au chemin de Cartigny.

Il vote un crédit supplémentaire de 2.000 fr. pour les travaux de voirie relatifs à la construction des branchements particuliers.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Pesage public

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 801 fr. 40, pour travaux relatifs au pesage public.

Un aqueduc boulevard de Mulhouse

Le Conseil approuve le projet des travaux de construction d'un aqueduc, dans la partie du boulevard de Mulhouse, comprise entre l'église du St-Rédempteur et la rue de Lannoy, et vote, à cet effet, en dépense au budget supplémentaire de 1887, une somme de 16,500 francs égale au montant du devis, et en recette, au même budget, une somme fixée provisoirement à 7,000 fr. attendu que cette somme ne représente que la part des riverains qui contribuent, dès à présent, dans les frais de construction de cet aqueduc.

Les chemins vicinaux

Le Conseil arrête le budget des ressources et des dépenses des chemins vicinaux, pendant l'année 1888, conformément aux indications de l'état spécial joint au rapport.

L'élargissement de la ruelle Wibaux

Le Conseil ajourne l'élargissement de la ruelle Wibaux, demandé par une pétition d'un certain nombre d'habitants, parce que ce travail entraînerait la ville à une dépense trop importante, pour pouvoir l'imputer sur les ressources ordinaires.

Emprunt pour l'agrandissement du cimetière

M. P. DAZIN donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, dans la séance du 2 décembre dernier, il vous a été donné lecture d'une lettre de M. le ministre de l'Intérieur relative à l'agrandissement du cimetière. Neuf propriétaires voisins des terrains à annexer au lieu d'inhumation avaient protesté contre cet agrandissement projeté, parce que le cimetière n'aurait été séparé de leurs habitations que par une distance de 10 à 12 mètres. M. le ministre estime qu'il ne saurait être donné suite au projet dont il s'agit ni à l'opération financière, destinée à pourvoir à l'entreprise.

» Au reçu de cette lettre, l'administration municipale prit l'initiative de faire dresser un nouveau projet qu'elle transmit à M. le Préfet, lequel écrivit à M. le Maire, en date du 9 novembre dernier, la lettre suivante :

« Lille, le 9 novembre 1887.

» Monsieur le Maire,

» A la date du 7 septembre dernier, je vous ai transmis ampliation d'une dépêche, du 1er du même mois, par laquelle M. le Ministre de l'intérieur me faisait connaître qu'il ne pourrait être donné suite au projet d'agrandissement du cimetière de Roubaix, la parcelle de terrain à acquérir étant distante de 12 mètres seulement de l'agglomération des habitants.

» Vous m'avez adressé, le 14 octobre dernier, un plan indiquant les modifications que le Conseil municipal de Roubaix se propose d'adopter pour que le projet soit susceptible d'être accueilli.

» D'après les nouvelles dispositions, le lieu de sépulture serait bordé d'une avenue latérale de 15 mètres de largeur le séparant des propriétés voisines.

» En outre, la Ville acquerrait, soit à l'amiable, soit par expropriation, toutes les propriétés bâties situées à moins de 29 m. 50 de l'alignement extérieur de l'avenue latérale. La distance entre les maisons les plus rapprochées et le Cimetière serait dès lors de 49 m. 50.

» D'autre part, le projet d'aménagement comporterait le drainage de la surface entière du Cimetière. Les eaux pluviales seraient recueillies dans un collecteur en maçonnerie établie sous l'avenue latérale à la profondeur de 3 m. 50 au moins, de telle sorte que les eaux du lieu d'inhumation ne puissent contaminer les eaux souterraines alimentant les habitants des maisons non expropriées.

» J'ai donné connaissance de ce projet à M. le Ministre de l'Intérieur, en lui demandant d'ouvrir une instruction complémentaire sur le projet ainsi modifié.

» Par une dépêche du 7 courant, M. le Ministre m'informe qu'il est disposé à saisir ultérieurement le Conseil d'Etat d'un projet de décret, déclarant d'utilité publique les travaux dont il s'agit et qu'il ne voit, dès lors, aucun inconvénient à ce que vous instruisiez régulièrement l'affaire.

» Je vous prie donc de soumettre le projet ainsi modifié au Conseil municipal et de prier cette assemblée de voter les voies et moyens nécessaires à son exécution.

» Dès que la délibération intervenue me parviendra, avec toutes les pièces de l'affaire, je soumettrai ce nouveau projet à l'avis du Conseil départemental d'hygiène et de salubrité publique et ensuite à l'enquête d'utilité publique réglementaire.

» Ci-joint le plan communiqué.

» Recevez, etc.

» Pour le Préfet du Nord :

» *Le conseiller de Préfecture délégué,*

» *Signé* : SALMON. »

» Vos Commissions, après avoir pris connaissance du plan nouveau qui leur a été soumis, déclarent l'approuver et vous proposent de décider qu'il y a lieu :

» 1° D'agrandir le cimetière;

» 2° De demander la déclaration d'utilité de cet agrandissement;

» 3° D'acquérir les terrains soit par voie aimable, soit par voie d'expropriation;

» 4° D'autoriser l'administration à traiter avec les propriétaires sur les bases du projet annexé à la présente délibération;

» 5° D'approuver l'avant-projet présenté par M. le Directeur de la Voirie, tant pour les terrains à acquérir que pour les travaux à exécuter. Ce projet s'élève à la somme de 480,000 francs et comporte une majoration de 50,000 fr. sur le crédit de 430,000 francs primitivement voté. Cette majoration s'explique par les modifications apportées au projet, tant pour les immeubles à acquérir que pour les travaux à exécuter; modifications que nous avons cru devoir adopter, à la suite des observations présentées par l'Autorité Supérieure;

» 6. De réaliser à un taux qui n'excèdera pas 4 fr. 75 0/0 *un emprunt de 980,000 francs destiné,* d'une part à l'agrandissement du Cimetière, d'autre part au rachat des coupons du canal, suivant délibérations ci-jointes des 12 février et 3 décembre 1886 ;

» 7. De servir les intérêts et l'amortissement de ce capital au moyen des ressources ordinaires.

» Signé : P. Dazin, Orange, Fauvarque, Comerre, Roussel, Heyndrickx, Derville, Martel, Cordonnier, Vinchon, Faidherbe. »

M. H. BUISINE. — Messieurs, la question de l'agrandissement du cimetière, revenant devant vous, je vous demanderai de vouloir examiner si la proposition suivante ne mérite pas votre attention.

Je n'ai pu me rendre un compte exact des frais d'entretien des chaussées ou allées du cimetière, mais je crois ne pas exagérer en disant que, chaque année, nous dépensons 2,000 fr. dans ce but. Or, cet entretien laisse généralement à désirer, à cause du passage des lourds chariots et voitures, amenant les gros blocs de pierres et de fer.

N'y aurait-il pas lieu d'interdire l'entrée du cimetière à ces chariots et voitures et d'établir sur un des accotements des avenues, un chemin de fer Decauville, servant au transport des matériaux dans les différentes parties de la nécropole.

De l'avis de M. le directeur de la voirie, ce petit chemin de fer coûterait environ 6 francs le mètre courant.

Je regrette de ne pouvoir vous fixer sur le montant de la dépense, n'ayant pas encore reçu, de celui-ci, la longueur totale des grandes artères.

Si vous croyez ma proposition digne d'étude, je vous prierais de voter son renvoi aux commissions.

M. LE MAIRE. — Je mets d'abord aux voix les conclusions du rapport.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. A. HARINCKOUCK. — J'ai toujours combattu le projet d'agrandissement du cimetière, et je tiens à déclarer que, cette fois encore, j'ai voté contre les conclusions du rapport.

M. LE MAIRE. — Votre déclaration sera notée au procès-verbal.

Je mets aux voix le renvoi de la proposition de M. Buisine aux 5e et 1re commissions. — Adopté.

Le Budget primitif de 1888

M. G. HEYNDRICKX donne lecture du rapport suivant :

« *Messieurs, les membres de vos diverses commissions ont examiné, avec leurs collègues des finances le budget primitif pour 1888 qui a été présenté par M. le Maire au Conseil municipal, dans sa séance du 5 aout 1887.*

» L'examen attentif de ce document n'a donné lieu qu'aux modifications suivantes :

» Les recettes ordinaires ont été augmentées de 30,000 francs :

» Art. 9. — 15,000 francs de plus pour le produit des taxes d'octroi ;

» Art. 17. — 5,000 francs pour le produit des droits d'inspection et d'abri à l'Abattoir :

» Art. 25. — 5.000 francs pour le produit de la Condition publique ;

» Art. 26. — 2.000 francs pour le Pesage public ;

» Art. 29. — 3,000 francs pour le produit d'affermage et d'exploitation du Cimetière.

» Par contre il a fallu réduire les recettes ordinaires et extraordinaires de 35 000 fr.

» Art. 21. — Droit de stationnement des bateaux dans le canal. (Les autorisations régulières pour l'application des tarifs ne sont pas encore parvenues.)

» Art. 75. — Cette recette a été inscrite à tort, elle fait double emploi, elle a été portée déjà au budget supplémentaire de 1887.

» Les dépenses ordinaires ont été augmentées de 700 francs, à savoir :

» De 300 francs à l'article 14: Perception des droits d'octroi ;

» De 300 francs à l'article 29 : Service des travaux municipaux ;

» De 100 francs à l'article 46 : *Services des logements insalubres,*

» Elles ont été diminuées de 400 francs par l'article 48 : *Loyers des terrains contigus au Cimetière ;*

» De 615 francs par l'article 94 : soit 415 francs pour l'école rue Saint-Antoine et 200 francs pour l'école de la rue de Nples.

» Ces quelques changements ont légèrement modifié l'équilibre proposé et il est devenu actuellement :

» Pour les prévisions de recettes .	4,013,907.45
» Pour les prévisions de dépenses .	4,003,110.25
» Il nous reste pour excédent. . .	10,797.20

somme bien peu importante qui, à première vue, *pourrait faire croire à une situation peu prospère ;* c'est heureusement le contraire qui existe. La situation est très saine, elle nous a permis de faire face, *sans peine, à l'accroissement des dépenses ordinaires* et extraordinaires ; nous n'avons pas été obligés pour cela d'escompter la marche ascensionnelle des véritables éléments de rapport. Les *prévisions au contraire* ont été sagement faites et suivant les règles ordinaires.

» L'excédent des recettes *est faible*, parce que les dépenses extraordinaires surtout, ont subi une augmentation notoire. Permettez-nous, pour un instant, un simple parallèle avec l'année 1886, par exemple, où nous remarquons pour les dépenses ordinaires une somme de 2.655 000 fr. alors que pour 1888 elles s'élèvent à 2,760.000 francs.

» Les dépenses extraordinaires en 1886 étaient de 1,047,000 francs ; elles sont pour 1888 de 1,242,800 fr., soit donc une augmentation totale de plus de 300,000 francs en deux années.

» En quelques lignes, nous allons vous dire le pourquoi de ces augmentations.

» D'abord aux dépenses ordinaires vous trouvez :

« 1° 25.000 francs de plus pour la perception des droits d'octroi ;

» 2° 16.000 francs de plus pour la Condition publique ;

3° 10 000 francs pour le contrat passé avec les Magasins Généraux ;

» 4° 31,600 francs de plus pour faire face au traitement des indemnités de logement des directrices d'asiles, des instituteurs et des institutrices des écoles *municipales des enseignements primaire et supérieur ;*

» 5° 12.000 francs de plus pour la police ;

» 6° 6,000 francs de plus pour l'éclairage ;

» 7. 7,000 francs de plus pour l'entretien des chaussées pavées et empierrées ;

« 8° 5,000 francs de plus pour l'enlèvement des immondices ;

» Puis aux dépenses extraordinaires nous avons dû inscrire :

» L'article 127. — Subvention à la Compagnie du Nord pour construction d'une gare	68.673 fr.
» L'article 128. — Agrandissement des locaux de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires	22.000 »
» L'article 129. — Subvention pour construction d'une ligne de chemin de fer de Roubaix à Audenaerde.	10.416 »
» L'article 130. — Solde des frais de mise en état de viabilité de la rue Saint-Jean	12.250 »
» L'article 131. — Solde des frais de prolongement des rues du Coq-Français, de la Potennerie et de la création de voies nouvelles	17.333 »
» D'article 132. — Solde des frais de pavage et de mur de quai, quai de Gand.	32.500 »
» L'article 133. — Ouverture d'un boulevard entre la rue de Barbieux et le boulevard de Paris.	16.000 »
» L'article 134. — Construction d'une usine d'épuration	53.713 »

» Toutes ces dépenses sont pleinement justifiées par le développement considérable de notre cité pendant la période visée et nous ne doutons pas, Messieurs, que ces explications vous aient complètement rassurés.

» En conséquence, nous vous prions de vouloir bien couvrir de votre approbation le projet de budget dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture.

» *Signé* : G. Heyndrickx, Cordonnier, Roussel, Comerre.»

M. le rapporteur commence ensuite la lecture du projet de budget.

Le Conseil vote, successivement, tous les articles du chapitre 1er, relatifs aux recettes ordinaires, dont le total s'élève à 3,509,459,60. Il vote de même les articles du chapitre II (recettes extraordinaires) qui donne une somme totale de 504,447 fr. 85; ce qui fait un total général de 4,013,907,45 pour les recettes ordinaires et extraordinaires.

Le Conseil aborde le budget des dépenses ordinaires, dont il vote les 78 premiers articles; la suite sera examinée à la prochaine séance.

Pendant la discussion du budget, diverses observations ont été présentées par MM. le docteur Carrette, P. Dazin, Alfred Reboux, Alfred Louage et H. Buisine.

Un service spécial, au Bureau des postes de Roubaix, pour la distribution des cartes pendant les premières semaines de janvier.

M. LE DOCTEUR CARRETTE fait remarquer que la création de huit nouveaux emplois de facteurs, au bureau des postes de Roubaix, permettrait d'établir un service spécial pour les cartes et les imprimés, pendant les premières semaines de janvier. Ce service spécial laisserait intact le service habituel des lettres, et éviterait les retards constatés chaque année, à cette époque, dans la distribution du courrier.

M. LE MAIRE dit qu'il écrira à M. le directeur des postes pour lui demander d'organiser ce service.

L'éclairage des ponts du canal

M. FAUVARQUE demande que l'on éclaire les abords des ponts du canal de Roubaix, pour éviter les malheurs qui se sont si souvent produits, depuis quelque temps, en ces endroits.

M. P. DAZIN appuie cette demande.

M. LE MAIRE répond qu'il s'occupera de la question.

Mme Boucicaut

M. H. BUISINE. — Messieurs, les journaux ont annoncé que Mme Boucicaut, qui vient de mourir, a légué, par testament, une somme de 2,650,000 f. qui devra servir à l'établissement de trois maisons de refuge dans des arrondissements désignés.

L'arrondissement de Lille, est compris dans cette libéralité.

On peut, je crois, affirmer sans crainte, que Mme Boucicaut a eu particulièrement pour intention de faire largement profiter de ses bienfaits la ville de Roubaix, avec laquelle sa maison fait tant d'affaires.

Quoiqu'il en soit, et jusqu'à plus ample informe, je crois entrer dans les vues du Conseil, en proposant un vote de remerciements à la famille de la défunte, et j'ai l'honneur de vous prier de décider que la rue Nain, qui se trouve au centre des affaires, et dont peu de Roubaisiens pourraient expliquer le nom, portera désormais le nom de rue Boucicaut.

Je demande l'urgence pour ma proposition.

M. P. WATINE dit qu'on ne connait pas, au juste la teneur du testament de Mme Boucicaut ; que rien ne prouve que cette maison de refuge sera établie à Roubaix, et qu'il ne faut pas anticiper.

Une caisse de retraite pour les ouvriers de Roubaix

M. LOUIS CORDONNIER. — Messieurs, j'ai l'honneur de proposer, à votre examen, un projet de caisse de retraite pour les ouvriers de Roubaix.

M. Faidherbe a bien voulu me prêter son concours et m'aider de sa grande expérience pour l'étude des statuts.

Cette question est d'ailleurs trop importante pour n'être pas sérieusement approfondie, avant d'être soumise à une discussion générale. En conséquence, je prie Monsieur le Maire de bien vouloir saisir le Conseil de ce projet et d'en provoquer le renvoi à la commission compétente.

La proposition de M. Cordonnier est renvoyée aux 2e et 1re commissions, et à la commission spéciale déjà nommée.

Refuges de nuit et chauffoirs pour les malheureux sans asile

M. H. BUISINE. — Messieurs, il existe, à Londres, à Bruxelles, à Liège et à Reims, et dans d'autres ville de l'importance de la nôtre, des refuges de nuit et des chauffoirs pour les malheureux sans asile.

Dans certaines villes, cette œuvre de l'hospitalite de nuit a été créee par l'initiative privée.

Roubaix, par l'importance de son industrie, reçoit, chaque jour, des ouvriers étrangers, qui viennent (souvent à pied) y chercher du travail.

Inutile de dire que, le plus souvent, ces ouvriers sont sans ressources et qu'il n'ont que celle de demander l'hospitalité à la police.

J'ai la confiance qu'une œuvre semblable, patronnée par la municipalité, serait bien accueillie du public fortuné, et j'ai l'honneur de vous prier de décider que cette question sera étudiée par vous.

Je me suis entouré de renseignements que je serai heureux de communiquer aux commissions. Ils sont de nature à leur faciliter leur tâche.

La proposition de M. Buisine est renvoyée aux 2e et 1re commissions.

La séance est levée à 9 h. 50.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 16 décembre 1887

Présidence de M. HEDDE

La ducasse à Pierrots. — Il est un jour, dans l'année, où l'usage est à Roubaix et dans les environs de manger des saucisses dans les estaminets. Ce jour est désigné sous le nom de ducasse à pierrots. Ce jour-là, un tailleur du Blanc-Seau avait été dans un estaminet manger et boire, selon l'usage. Après le repas, on voulut jouer aux cartes; à cet effet, un joli jeu de cartes tout neuf avait été placé sur la table par le cabaretier. Mais au *moment de la partie de piquet,* plus de jeu de cartes ! Où était-il ? Quelqu'un insinua que le tailleur avait mis le jeu dans sa poche. Pour se disculper, il vida sa poche et en sortit le jeu. Accusé de vol, il est condamné à huit jours de prison.

Chronique colombophile. — Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre ! nous dit le bon La Fontaine.

Pourquoi ne peut-on en dire autant de tous les colombophiles? Que de querelles suscite entre voisins cet oiseau, emblème de l'amitié?

Les propriétaires se plaignent de ce que les pigeons du voisin salissent leurs toits et les détériorent.

Les colombophiles, se plaignent de ce que les pigeons désertent leurs pigeonniers pour aller établir leur demeure dans un autre pigeonnier?

Quelquefois l'émigration donne lieu à des querelles et à des invectives.

C'est encore ce qui s'est passé à Roubaix, le 4 novembre dernier.

Un amateur de pigeons, le sieur Henri V... avait obtenu plusieurs prix avec des pigeons qu'il affectionnait.

Un beau jour, des pigeons allèrent dans un pigeonnier voisin. Il alla les réclamer. Le voisin répondit *qu'il ne les avait pas. Un tiers,* le sieur Dewyn, s'étant mêlé à la conversation, une dispute s'en suivit,

Henri V...eut l'oreille déchirée par l'interlocuteur. Cette dispute a pour résultat une condamnation à 25 francs d'amende.

Il est désagréable pour un débiteur malheureux de voir l'huissier entrer chez lui pour saisir ses meubles. Il arrive souvent que dans ce cas l'officier ministériel rencontre une *certaine résistance*. Le sieur Vereghem a été condamné à 15 jours de prison pour avoir résisté à l'huissier Fontaire, qui venait faire une saisie *chez lui.*

Vol à Roubaix. — Philomène Bonte et Henri Nanchika ont enlevé des effets d'habillements chez la femme Poris. Philomène Bonte est condamnée à 6 mois de prison et Nanchika est reléguée.

Roncq. — *Bruley Flavie* et *Bruley Marie*, ainsi qu'un sieur J.-B. Kints, étaient prévenus de coups à Roncq. Les trois prévenus sont acquittés.

Debrickère est accusé d'avoir donné des coups à Jovenaux, Il est condamné à 8 jours.

Forest. — Deux individus d'Halluin étant entrés dans un cabaret de Forest, près Lannoy, se firent servir à boire et à manger. La cabaretière voulant les *faire payer, ils s'enfuirent.* Ils menacèrent le domestique Delcroix, fermier de l'endroit, de lui plonger leur couteau dans le ventre, s'il les poursuivait.

Verfailly et Specquart sont condamnés à 2 mois de prison.

MAITRE CARRÉ.

NORD

Nominations dans la gendarmerie. — Sont nommés : Maréchal-des-logis à M. Haubourdin, M. Henninot, brigadier à Lille, en remplacement de M. Esdain, brigadier, nommé à Arques (Pas-de-Calais).

M, Louis Carpentier, brigadier à Arques, est nommé maréchal-des-logis à Berlaimont.

M. C. Bruyère, gendarme à cheval à Maubeuge, est nommé brigadier au Cateau.

M. Victor Lamirand, gendarme à cheval à Lillers, est nommé brigadier à St-Omer.

M. Constant Vasseur, gendarme à cheval à Lumbres, passe brigadier à Marquion.

M. Pierre François, gendarme à cheval à Lannoy, passe brigadier à Lillers.

PAS-DE-CALAIS

Le crime de Berck-sur-Mer. — Ainsi que nous l'avons annoncé, l'auteur présumé du crime odieux qui a coûté la vie aux époux Flasque, a été arrêté par la gendarmerie de Berck.

Cet individu est un sieur Joly, Séraphin-Anatole, âgé de 42 ans.

Avant d'habiter Berck, Joly était maître d'hôtel à Paris, rue Vivienne. Il a quitté cette maison pour des motifs qu'il n'a point encore avoués, et est venu se fixer à Berck-Plage, au commencement de la saison dernière, dans les premiers jours de juin.

Personnage d'aspect élégant, beau parleur, on l'avait accueilli sur sa bonne mine, et le directeur du Casino, M. Roy, lui avait confié l'emploi, assez peu recommandable, de croupier au jeu des «petits chevaux ».

A la fin de septembre, l'établissement ferma et son personnel quitta Berck. Mais, bien que le pays ne parût point devoir lui offrir de ressource, Joly s'y établit à demeure.

Quoique sans argent, il prenait pension chez les époux Boutin, beau-frère et belle-sœur des victimes, et vivait assez largement.

Quand la nouvelle du crime courut dans le pays, Joly fut un des premiers sur les lieux. Le cadavre de Flasque était étendu sur un lit ; le docteur Hallette venait d'arriver et allait procéder à l'autopsie : Joly s'offrit pour lui servir d'aide. On le vit alors, les manches retroussées, prêter son concours au médecin-légiste. Il paraissait peu ému du sang qui tachait son linge et ses vêtements. Et la rumeur publique, qui faisait déjà peser sur lui certains soupçons, l'accusa de vouloir créer ainsi une confusion dont il pût profiter plus tard.

Ces bruits vinrent à la connaissance du parquet. On surveilla Joly plus étroitement et l'on apprit que, sous prétexte d'affaires urgentes, il se préparait, disait-il, à partir pour Paris. C'est alors qu'on l'arrêta.

Une perquisition fut faite dans la chambre qu'il occupait chez les époux Boutin. Dans ses malles, les magistrats découvrirent des linges ensanglantés, une collection de postiches des plus complètes, et divers autres objets compromettants.

Les antécédents de cet individu sont fort mauvais.

Joly s'est vanté, plusieurs fois, devant des habitués du Casino de Berck, d'avoir intimement connu jadis Pranzini, l'assassin de la rue Montaigne.

Comme lui, il fréquentait le monde international et des cercles interlopes, et comme lui, grâce à ses «talents» de croupier, il avait mené une vie errante, exerçant tantôt en Egypte, tantôt à Pétersbourg, et jusqu'en Perse — à Teheran.

C'était en Russie et en Persa que Joly dit avoir rencontré l'assassin de Marie Regnault.

Comme on l'interrogeait sur le point de savoir s'il avait ultérieurement revu Pranzini à Paris, il a gardé le silence.

Remarquons que les victimes de Rang-du-Fliers ont été frappées au cou, dans la région de l'artère carotide — ce qui est exactement le « coup » du crime de la rue Montaigne.

La rumeur publique accuse les époux Boutin d'être les complices, ou tout au moins les inspirateurs du crime.

Ces bruits sont-ils fondés?

Il serait téméraire de l'affirmer, car le parquet, tout en les surveillant, n'a pas cru devoir procéder jusqu'ici à leur arrestation.

Peut-être les accuse-t-on à la légère en se fondant sur ce que Joly, leur pensionnaire, était l'ami de la maison. On le logeait, on le nourrissait; Boutin lui a même avancé, dit-on, des sommes assez importantes.

Mais de là à une complicité, il y a encore loin Attendons que l'enquête se soit prononcée et qu'une décision soit intervenue à leur égard.

BELGIQUE

Chambre des Représentants. — Hier, après un brulant débat, entre MM. Frère et Hanssens, voici le texte de l'amendement de ce dernier qui a été adopté par la Chambre :

« *Le français et le flamand seront enseignés à l'école militaire et dans les écoles régimentaires, de telle manière que tous les aspirants officiers puissent acquérir une connaissance suffisante des deux langues.*

» A partir du 1er janvier 1892, les aspirants officiers, avant d'être nommés au grade de sous-lieutenant, devront justifier de la connaissance des éléments de celle des deux langues sur laquelle ils n'ont pas subi l'examen principal prévu aux articles 1er et 2. »

Ensuite on a entamé la discussion du budget des finances. M. Meeus a préconisé le repos dominical à étendre aux ouvriers des douanes.

Les conseils d'arbitrage. — Depuis longtemps le directeur général des charbonnages de Mariemont et plus spécialement un ingénieur, s'occupaient activement de créer en Belgique des conseils d'arbitrage et de conciliation.

Depuis quelques semaines, les statuts ont été mis à la disposition des ouvriers.

Les mineurs se sont réunis à différentes reprises par fosse, pour discuter les articles des statuts et pour s'entendre sur le choix des délégués ouvriers à nommer.

Les cinq fosses de l'Etoile, Saint-Arthur, Sainte-Henriette, Placard et Saint-Eloi, vont avoir chacune six délégués. Les fosses Saint-Abel et la Réunion auront six délégués ouvriers pour elles deux. En somme, 36 délégués ouvriers feront partie du conseil.

Mercredi, jeudi et vendredi dernier, les ouvriers ont pu déposer leurs bulletins de vote pour la nomination des délégués ouvriers, en présence d'un chef porion et d'un délégué ouvrier.

Les trente-six délégués qui ont été élus devront procéder entre eux à un vote pour la nomination d'un comité.

Les ouvriers ont été complètement libres de choisir leurs délégués.

Les patrons désigneront entre eux leurs délégués.

Il y aura un président choisi parmi les patrons ou employé et un président choisi parmi les délégués ouvriers, et ainsi de même pour vice-président, secrétaire, etc.

On peut donc dire qu'avant peu de temps le conseil pourra fonctionner dans les charbonnages de Mariemont et Bascoup.

Un grand exemple à suivre. — Les avocats catholiques du barreau de Charleroi viennent de constituer une société qui aura pour but de donner des conférences dans les associations ouvrières.

Emeutes d'Ostende. — Prochainement, comparaitront devant le tribunal correctionnel de Bruges 110 individus, inculpés dans cette affaire.

Le doyen des citoyens belges. — Vendredi dernier, M. Guillaume Van Renterghem, habitant Ruddervoorde (Flandre occidentale) est entré dans sa 109e année.

Le plus vieux des citoyens belges naquit à Bruges, en 1779.

Etant enfant, et jouant avec des camarades, il tomba dans une excavation de terrain et y resta pendant plusieurs heures. Quand on le retira, le pauvre petiot était dans un état plus qu'alarmant.

Resté très chétif à la suite de cet accident, le jeune Guillaume alla habiter Ruddervoorde par ordre du médecin, qui le considérait comme un oiseau pour le chat.

Van Renterghem, épousa une demoiselle de Meuleman, née à Oostcamp en 1791, et en eut cinq enfants, dont deux sont encore en vie, un garçon de 75 ans, célibataire endurci, et une jeune (?) fille de 68 ans, non moins revêche aux séductions matrimoniales.

Chaque année à l'occasion de son anniversaire, les fanfares de la commune vont donner une sérénade au vénérable doyen d'âge de la Belgique, qui continue à se porter à merveille, faisant de longues promenades à travers champs et faisant chaque soir sa partie de cartes.

Charleroi. — Dimanche matin, des ouvriers découvrirent dans le bois du Fayt, à Roux, un malheureux, qui se débattait, mourant, le corps gelé. On le conduisit à son domicile où on lui prodigua des soins. Mais après quelques heures, le malheureux expirait ; il a été transporté à la morgue.

Sur son corps, l'on découvrit plusieurs tatouements, entre autres les lettres J. D. A., le dessus d'une tenaille, d'une bouteille et d'une grappe de raisins, le portrait d'un zouave pontifical, d'un lancier et un cœur percé d'une flèche. Le cadavre a été reconnu dans la soirée par la femme même de la victime. C'était un houilleur travaillant au charbonnage de la Machine du Bois.

Parents barbares. — La presse s'est émue de certains faits constatés à charge des époux X..., à Ougrée; il s'agit de la séquestration d'une enfant trouvée à demi-morte de faim. Circonstance aggravante : l'enfant avait hérité de son premier père une certaine somme d'argent. Ses parents en touchaient les intérêts. On suppose que c'est pour hériter, et dans l'espoir de la tuer, qu'ils l'ont maltraitée au point que la petite fille en est devenue idiote. Son martyre durait, dit-on, depuis quatre ans, et sa mère surtout lui inspirait une terreur indescriptible. L'indignation est grande à Ougrée contre ces parents barbares, et ils sont obligés de se cacher, car on leur ferait un mauvais parti.

ETAT-CIVIL. ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 16 décembre.* — Paul Descamps, rue Watt, 25. — Désiré Brocquet, rue Milton, maisons Voreux. — Malvina Debarge, rue de Denain, cour Dhalluin, 10. — Clémence Ferret, Quai de Gand, sentier du Ballon. — Eugénie Beys, rue de la Balance, cour Sénépart, 1. — Germaine Risselin, rue de la Potennerie, maisons Gustave Lefebre, 30. — *Déclarations de décès du 16 décembre.* — Louis Dupont, 52 ans, teinturier, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor. — Aloïse Dhont, 47 ans 7 mois, 26 jours, marchand boulanger, rue de l'Hommelet, 130. — Alice Mculard, 2 ans 10 mois 5 jours, rue d'Aveighem, maisons Agache. — Virginie Stillatus, 9 jours, rue de la Vigne, sentier du Ballon — Charles Deudauw, 1 jour, rue Duflot, 1. — Verpraet, présenté sans vie, rue de la Chaussée, 88.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 15 décembre.* — Léon Labit, rue du Brun-Pain — Désiré Druez, rue des Piats. — Hélène Vanaudenhove, à la Croix-Rouge — Hélène Baert, rue du Chateau. — Emile Bourriez, Grande-Place — Camille Lepinoy, rue du Brun-Pain. — *Déclarations de décès du 15 décembre.* — Marie Bondue le, 82 ans 7 mois, propriétaire, rue de Tournai. — Marie Gay, 3 mois, au Blanc-Seau. — Catherine Barette, 47 ans 8 mois, sans profession, rue de la Blanche-Porte. — Joséphine Vandenbroucke, 62 ans 10 mois 11 jours, sans profession. — Octavie Vermerscer, 18 ans 11 mois, trieur, à l'Epinette. — Jean-Baptiste Benoit, 4 mois 14 jours, rue de la Marlière.

NEUVILLE-EN-FERRAIN — *Déclarations de naissances du 1er au 15 décembre.* — Jules Wagnon, au Risquons-Tout. — Alphonse Holvoed, à la Vieille-Motte. — Augustine Devos, à la Vieille-Motte. — Germaine Delcambre, au Berquier. — Jean-Baptiste Lesage, au Bailly. — Jean-Baptiste Cornille, à la Place — Arthur Vanneste, au Durmont — *Mariage.* — Henri Vervake, 30 ans, et Sophie Bonenfant, 30 ans. — *Déclarations de décès du 1er au 15 décembre.* — Adèle Liénard, 56 ans, ménagère, Vieille-Motte. — Virginie Deblaere, 38 ans 4 mois, au Triez. — Rosalie Bels, 59 ans, ménagère au Berquier. — Vervacke, présenté sans vie, à la Vieille-Motte.

LEERS. — *Déclarations de naissances du 1er au 15 décembre.* — Moïse Vantomme, Vert-Bois — Alphonse Keunebrouck, Trieu-de-Leers. — *Déclarations de décès du 1er au 15 décembre.* — Gabrielle Patard, 1 an 6 mois, la Place. — Louise Van Egroo, 9 mois, Trieu-de-Carihem.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille THIBAUT-SADIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Joseph THIBAUT, décédé à Roubaix, le 16 décembre 1887, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébré le lundi 19 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 3 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 20 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Lacroix, 44

Les amis et connaissances de la famille CALLENS-WATTEEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre CALLENS, décédé au Blanc-Seau (Tourcoing), le 17 décembre 1887, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 19 courant, à 9 heures, en l'église du Blanc-Seau. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard d'Armentières, 59,

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 19 décembre 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Firmin MATHON, époux de Dame Rosine GRIMONPONT, décédé à Roubaix, le 15 novembre 1887, dans sa 86e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 19 décembre 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Armand CAMBRAY, époux de Dame Marie RENARD, décédé subitement à Roubaix, le 17 novembre 1887, dans sa 30e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maitre-Autel de l'église de Wattrelos, le jeudi 22 décembre 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie-Fidéline DEPLASSE, épouse de M. Célestin MULLIEZ, pieusement décédée à Roubaix, le 22 novembre 1887, dans sa 53e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 19 décembre 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Honorine WILMOT, décédée à Lille, le 21 novembre 1887, dans sa trente-et-unième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 20 décembre 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Placide-Joséphe RUCHON, veuve de M. Edouard HOVINE, décédée à Roubaix, le 19 novembre 1887, dans sa 72e année, administrée des Sacrement de notre mère la Sainte Eglise. — Vous êtes prié d'assister à l'Obit que la Confrérie de Notre-Dame du Perpétuel Secours fera célébrer en l'église Saint-Sépulcre, le mercredi 21 décembre, à 8 heures, et à l'Obit que la Confrérie de Notre-Dame des Sept Douleurs fera célébrer en l'église Notre-Dame, le mercredi 28 décembre, à 7 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 19 décembre 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Jean-Baptiste DECLERCQ, veuf de Dame Amélie MASSCHELIN, décédé à Roubaix, le 19 novembre 1887, dans sa 74e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PENSÉES DIVERSES

L'assurance est l'évidence du faux.

LACORDAIRE.

* * *

Il y a beaucoup moins d'ingrats qu'on ne croit, car il y a bien moins de généreux qu'on ne pense. Celui qui tait la grâce qu'il a reçue est un ingrat qui ne la méritait pas ; celui qui publie celle qu'il a faite la tourne en injure.

SAINT-EVREMOND.

* * *

On se fait des illusions pour jouir, sans vertus, du calme de la conscience.

SAINT-LAMBERT.

* * *

Tant que nous jouissons d'une vie paisible, tant que nous ne sommes agités d'aucune crainte, nous n'attribuons pas à la fortune notre prospérité ; mais dès que nous sommes tombés dans le malheur, c'est elle que nous accusons de tous nos maux.

MÉNANDRE.

Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Direction de Mme L. Deschamps. — Bureaux à 6 h. 0/0. — Rideau à 6 h 1/2. — Dimanche 18 décembre 1887. — Spectacle extraordinaire. — Succès! succès! 2e représentation du drame émouvant : LE PETIT JACQUES, drame à grand spectacle en cinq actes et neuf tableaux, par William Busnach, tiré du roman de Jules Claretie. La petite Louise Deschamps remplira le rôle du Petit Jacques. Deuxième représentation de : FLEUR DE THÉ OU LES FRANÇAIS À PEKIN, opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Duru et H. Chivot, musique de M. Charles Lecoq. — 1er acte, Les Français à Pékin. — 2e, Le Bigame. — 3e, Le Supplice du Pal. — Ordre du spectacle : 1. Le Petit Jacques — 2. Fleur de Thé. — Costumes nouveaux de la maison Créteur.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 6 h. 1/4. Rideau à 7 h. 0/0. — Dimanche 18 décembre 1887. — Représentation extraordinaire. Avec le concours de M. Ariste, de la Comédie-Française. — MARTYRE, pièce en 5 actes, de M. Dennery. — LE TRUC D'ARTHUR, comédie en 3 actes de MM. Duru et Chivot. — Ordre du spectacle : 1. Martyr. — 2. Le Truc d'Arthur. — Entr'actes par l'orchestre. — Le spectacle sera terminé avant minuit.

Compagnie Générale Transatlantique

6, rue Auber, 6, Paris

Il sera payé, à partir du 2 janvier prochain : 1° Un acompte de : 14 fr. 506 par action au porteur (coupon n° 53); 15 fr. par action nominative ou mixte, (coupon n° 53); — 2° Un intérêt semestriel de 11 fr. 625 par obligation au porteur 5 0/0, (coupon n° 16); 12 fr. 125 par obligation nominative ou mixte 5 0/0 (coupon n° 16). Au siège de la *Banque Transatlantique*, 6, rue Auber, Paris; aux caisses de la *Société Générale* et du *Crédit Lyonnais*; et, dans les succursales de ces Sociétés, à l'étranger et dans les départements. 16140d

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge*, de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastiles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boite, **2 fr. 50**.

Maladies de l'*estomac* et des *intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques,* etc. — Faites usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. — Pastilles **2 fr. 50**; Poudres : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris et dans les principales pharm. de France. 1888

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Spécialement :

Pavages, Sables et Graviers

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES

Couvertures, zinguerie et plomberie

Réparations en tous genres.

Grande célérité 14247

La santé rendue à tous sans médecine, purge ni frais

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat : « *A quoi bon les drogues ?* » *n'avons-nous pas la délicieuse Farine de Santé* » REVALESCIÈRE DU BARRY, *qui guérit de presque* » *toutes les maladies !* » En effet, la REVALESCIÈRE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S.M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIÈRE DU BARRY, assuré que je suis de ses resultats, j'ose dire *infaillibles.* »

Le Dr Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensable au sans pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la REVALESCIÈRE est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcée, ont été parfaitement guéris par la REVALESCIÈRE. Aux phthisiques et rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Un extrait copieux de centaines de mille cures d'adultes et d'enfants est envoyé *gratis*, sur demande, par la Maison DU BARRY et Ce, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIÈRE en boites de : 2 fr. 25; 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2 16 fr.; 6 kil. 36 fr., *franco*, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès; aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boites de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville : à Roubaix, chez MM. Desfontaines, épicier; Morelle-Bourgeois, épicier. 15222

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix